

# L'ENSEIGNANT

## de l'ARDECHE

N° 117 - Mai 2016



### Sommaire :

1. Edito
2. **Déclaration SE-Unsa CAPD - RIS Aubenas 14/06**
3. **1<sup>er</sup> degré - Mouvement départemental**
4. ISAE - Manifeste pour le sport scolaire
5. La page Unsa Education - **Baromètre des métiers**
6. La page Unsa
7. & 8. **Bulletin d'adhésion anticipée 2016 - 2017**

Dispensé de timbrage

Déposé à Aubenas

Le 31 mai 2016



## Avec l'Unsa Education, je donne mon avis sur mon métier !

*mon métier, mon avis !*  
Chaque année à la même époque, les militants de l'UNSA Éducation viennent à votre rencontre et sont à votre écoute pour mieux vous représenter.

L'an dernier, vous étiez **93%** à nous avoir dit que vous aimiez votre métier. **Toujours d'accord ?**

Suivez-nous sur Twitter @UNSA\_Education #UnsaEduc #ForcePositive



Quelques minutes suffisent pour donner votre avis et participer : <http://barometre-metiers.unsa-education.com>

Au mois de mai et jusqu'à début juin, pour la 4<sup>ème</sup> fois, le SE-Unsa et sa fédération l'Unsa Education, prennent le pouls des professionnels de l'éducation. Pour mieux vous représenter, il est important pour nous de pouvoir connaître et comprendre tous nos collègues, dans les divers champs de compétences du monde de l'Éducation. Ainsi l'Unsa Education, la fédération de tous les métiers de l'Éducation, vous demande de donner votre avis sur votre métier, de faire savoir vos satisfactions tout autant que vos éventuelles difficultés.

Rendez-vous avant le 5 juin en page 6 de ce bulletin et sur le site internet de l'Unsa Education pour vous exprimer !



LAPPE François - Secrétaire Départemental Unsa Education & SE-Unsa

## Le syndicat qui avance



L'Enseignant de l'Ardèche Directeur de publication : François LAPPE - CPPAP n° 0419 S 08120 - ISSN 1630-5132

Prix de vente : 0.70 euro Imprimé par Onlineprinters, étiqueté par nos soins - Section départementale du SE-Unsa de l'Ardèche  
13, rue F. Valleton - BP 20214 - 07206 AUBENAS Cedex Tel : 04 75 35 58 83 - Mél. : [07@se-unsa.org](mailto:07@se-unsa.org) Web : <http://sections.se-unsa.org/07>

## Déclaration du SE-Unsa - CAPD de l'Ardèche du 20 mai 2016

L'action du SE-Unsa engagée depuis de nombreuses années pour l'égalité de rémunération des corps enseignants porte à nouveau ses fruits : le Premier Ministre a annoncé le passage de l'ISAE à 1200 € annuels dès la rentrée 2016 et a confirmé un ratio de hors classe des PE et instituteurs passant à 5%.

Concernant l'ISAE, après une action de 2011 à 2013 pour sa création et la signature en 2013 d'un protocole avec le ministère, et poursuivant son objectif d'une indemnité de 1200 € annuels identique à celle du second degré, le SE-Unsa avait recueilli, en 2015, 55 000 signatures remises à l'Élysée en décembre. S'il reste maintenant à traiter les différentes fonctions encore exclues de l'ISAE (animateur Tice, Segpa, conseillers pédagogiques...), le SE-Unsa se félicite cependant que l'égalité de reconnaissance des enseignants, quel que soit le niveau d'enseignement, progresse enfin. Plus de 25 ans après le recrutement de tous au même niveau en 1989, il était temps !

Quant à l'évolution du ratio de la hors classe, si le SE-Unsa accueille favorablement cette mesure, il n'en reste pas moins que l'écart entre les collègues du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré n'est pas encore comblé. Le SE-Unsa restera vigilant à ce que les annonces de rattrapage sur les années à venir aboutissent.

Nous traitons aujourd'hui notamment le mouvement départemental. Le projet de mouvement pour des raisons techniques nous étant parvenu un peu plus tard que prévu, les militants du SE-Unsa de l'Ardèche ont pu traiter et vérifier ce projet, ils n'ont pas forcément pour l'instant pu en faire une analyse fine et profonde de ses mécanismes et de leurs évolutions. Le SE-Unsa fournira ses analyses en temps voulu, quand un ou plusieurs groupes de travail paritaires se pencheront sur la question, il reste vigilant concernant les modifications des règles et bonifications.

Pour autant, nous vous livrons nos premières remarques sur ce sujet. Pour commencer le SE-Unsa regrette fortement le blocage du dernier poste de maître G du département. C'est un point symbolique, mais personne ne pourra tenter l'aventure de cette fonction, même à titre provisoire et avoir les éléments concrets pour s'engager dans la certification correspondante l'année prochaine. C'est aussi un message symbolique de plus envoyé aux collègues des Rased et des écoles. Il leur faut continuer à fonctionner de manière incomplète et sans maître G dans ce département. Nous le déplorons réellement et appelons à une autre politique de reconstruction des Rased. Le SE-Unsa s'inquiète aussi de ce que 4 postes d'ITEP restent vacants. Ces postes restent peu ou pas demandés, le changement de bonification les concernant les rend encore moins attractifs.

Plus généralement, le SE-Unsa constate qu'une partie non négligeable de collègues restés plusieurs années à titre provisoire, accèdent cette année à un poste à titre définitif. C'est une grande avancée pour eux et le SE-Unsa l'acte très positivement. Cependant, 37% encore des participants sont maintenus dans leurs postes (contre 39% en 2015) et le taux de nommés est de 38% (contre 42% en 2015). Il reste encore 25% des collègues participants à nommer en 2<sup>nd</sup>e phase (contre 22% en 2015). Le déblocage du mouvement n'est pas encore arrivé cette année. Nous demeurons dans les années prochaines, dans l'attente soucieuse de voir les effets attendus de ce déblocage se manifester, à la suite des modifications profondes des bonifications opérées cette année.

Il nous reste aussi à évoquer aujourd'hui les contours et règles de la phase d'ajustement du mouvement de juin prochain. Cette année, cette phase revient enfin à une formulation de vœux par les collègues face à une liste réelle de poste vacants. Le SE-Unsa fait partie des organisations qui ont poussé et obtenu de restaurer des phases de mouvement bien distinctes : c'est un grand progrès pour les collègues et à terme pour le service d'éducation dans notre département.



**Réunion d'Info Syndicale 1<sup>er</sup> degré - Mardi 14/06 de 16h30 à 19h00**

Aubenas - Maison de Quartier Aubenas le Pont - **chemin de l'expert**

Ouvertes à tous jusqu'à 3 demi-journées par année scolaire, dont 1 sur le temps devant élève.

L'IEN devra en être averti 48h à l'avance, modalités et courrier-type sur :

<http://sections.se-unsa.org/07> « Boite à outils »

**Venez débattre avec nous !!! N'hésitez pas à nous avertir de votre présence**

(04.75.35.58.83 ou [07@se-unsa.org](mailto:07@se-unsa.org))





Vendredi 20 mai 2016, a eu lieu à la DSDEN de Privas la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) traitant notamment, de la première phase du mouvement 2016.



Le SE-Unsa assure un suivi individuel des collègues. Il a contacté par sms, téléphone et mail tous les collègues en contact avec notre syndicat ou nous ayant confié leur dossier de suivi.

Chaque collègue, **désirant connaître son affectation** à l'issue de la CAPD, peut ou a pu nous contacter.

Résultats



Chaque école, souhaitant savoir qui y sera nommé à la rentrée prochaine, peut ou a pu également nous contacter.

Au SE-Unsa nous privilégions le contact direct, de collègue à collègue dans l'annonce des résultats du mouvement. Le SE-Unsa de l'Ardèche a donc tenu une permanence téléphonique et mail au local de la section à Aubenas.

Notre conception du barème - et cela n'engage que le SE-Unsa, qui pense que certains éléments sont d'ordre personnel - nous amène à ne pas publier simultanément les noms, barèmes et postes des résultats du mouvement. Nous considérons que c'est la présence en commission des commissaires paritaires de plusieurs organisations syndicales, élus démocratiquement, qui assure le mieux la transparence des opérations.

De même, il nous semble que la participation ou non au mouvement départemental est une information **d'ordre privée et à ce titre, nous ne souhaitons pas diffuser de liste publique comportant les noms des collègues.**

Pour plus de transparence et à des fins de vérifications, nous avons produit et tenons à la disposition des collègues qui le désirent, les résultats anonymés du mouvement 2016 **dans son intégralité, classés par commune.**

Résultats MOUVEMENT Phase principale								SE-Unsa07	p 1/8
Postes obtenus au premier mouvement - 2016 - Ardèche									
Ecole/ Etablissement	Commune	Posté ...	Barème	à titre	N° vœu	Vœu Géog ?	Prior		

N'hésitez pas à nous en faire la demande!  
04.75.35.58.83 et [07@se-uns.org](mailto:07@se-uns.org)

Quelques chiffres pour le mouvement 2016:

- 448 participants : 171 affectés (38%, contre 40% en 2015)
- 171 maintenus sur leur poste (37%, contre 39% en 2015)
- 116 restent sans poste (25%, contre 22% en 2015)

Parmi les participants qui ont été affectés:

- 41% le sont sur le 1<sup>er</sup> vœu (contre 43% en 2015)
- 9% sur leur 2<sup>nd</sup> (contre 11% en 2015)
- 30% sur un leur 10 premiers vœux (contre 32% en 2015)
- 15 personnes ont été affectés par l'intermédiaire du vœu géographique, soit environ 9%, comme en 2015



## ISAE à 1 200 € bruts : ce sera pour beaucoup en septembre

L'action du SE-Unsa engagée depuis de nombreuses années, comme en témoigne tous ces visuels de nos différentes actions, pour l'égalité de rémunération des corps enseignants porte à nouveau ses fruits. Le Premier ministre vient d'annoncer le passage de l'ISAE à 1200€ annuels dès la rentrée 2016.



De 2011 à 2013, certaines voix syndicales disaient que le SE-Unsa faisait l'aumône en revendiquant l'ISOE pour les PE et qu'elles n'en voulaient pas. Suite à sa pétition initiée en 2011, le SE-Unsa avait obtenu la création de l'ISAE en 2013, par un protocole d'accord\* signé avec Vincent Peillon. Après 2013, comme d'autres organisations syndicales qui elles aussi ont agi, le SE-Unsa, poursuivant son objectif d'une indemnité de 1 200 € bruts annuels identique à celle du second degré, a recueilli en 2015, 55 000 signatures remises à l'Élysée en décembre.

Cette annonce du Premier ministre, faite en clôture des assises de la Refondation marque l'aboutissement d'une longue mobilisation pour la reconnaissance des enseignants du premier degré, de leur niveau de recrutement et de leur engagement professionnel. Elle concrétise enfin les déclarations faites depuis plusieurs mois par la ministre de l'Éducation nationale. À la veille de discussions sur les carrières de tous les enseignants (négociations PPCR), le SE-Unsa se félicite de cette mesure qui acte une plus grande équité entre les différents corps d'enseignants.



Restent maintenant à traiter les différentes fonctions encore exclues de l'ISAE : animateur Tice, Segpa, conseillers pédagogiques... C'est ce que nous dirons le 2 juin au ministère qui vient enfin de rouvrir le groupe de travail grâce à notre insistance.

Cette mesure vient s'ajouter à l'augmentation des promotions à la hors-classe des professeurs des écoles avec un ratio porté à 5% dès septembre 2016, poursuivant son rapprochement avec celui de 7% qui est désormais la règle dans le second degré.

Le SE-Unsa se félicite que l'égalité de reconnaissance des enseignants progresse, quel que soit le niveau d'enseignement. Plus de 25 ans après le recrutement de tous au même niveau en 1989, il était temps !

\*Protocole signé par l'Unsa-Éducation, le Sgen-CFDT et la FGAF



## Manifeste pour l'avenir du sport scolaire

Pour la FCPE, l'UNL, le SE-Unsa et le SNPDEN-Unsa, il est aujourd'hui temps de repenser l'organisation même du sport scolaire pour qu'il contribue à l'éducation de tous les jeunes.

Parce que les activités proposées ne correspondent pas toujours aux attentes des élèves, le sport scolaire n'est pas encore une réalité pour tous.

Le sport scolaire, embarqué dans la grande aventure de la Refondation, doit ainsi évoluer. Le fonctionnement et l'organisation des associations sportives constituent trop souvent un frein à la participation de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Pour en faire de véritables espaces de coéducation, la place des élèves et des parents au sein des associations sportives doit être repensée.

La valorisation de l'engagement des enseignants d'EPS dans le sport scolaire doit être effective.

La clarification du rôle des chefs d'établissement doit être posée.

Très attachés au sport scolaire, nous voulons faire avancer les choses, au-delà du constat. Nous avons ainsi rédigé un manifeste que nous présenterons dans le cadre du renouvellement du Plan National de Développement du Sport Scolaire (PNDSS) de l'UNSS.

Nous vous invitons à le découvrir aujourd'hui. Regroupées en 6 leviers, ce sont 50 propositions que le groupe « Sport Scolaire : tous concernés, tous acteurs » développe pour le sport scolaire. Ce manifeste est une base de propositions sur laquelle nous sommes prêts à échanger avec vous pour construire de manière partagée le sport scolaire de demain.

Nos 6 leviers

Levier 1 : Mettre les activités sportives de l'AS au service des besoins des élèves.

Levier 2 : Faire vivre la liaison école/collège/lycée/enseignement supérieur.

Levier 3 : Pour un fonctionnement démocratique de l'AS et de l'Unss.

Levier 4 : Favoriser l'implication et l'engagement des élèves à l'AS.

Levier 5 : Renforcer les moyens nécessaires au fonctionnement du sport scolaire.

Levier 6 : Former l'ensemble des acteurs du sport scolaire.

Retrouvez sur le site du SE-Unsa [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)  
les 6 leviers et nos 50 propositions.

Dès maintenant vous pouvez réagir sur [eps@se-unsa.org](mailto:eps@se-unsa.org)



Tous concernés, tous acteurs!





La page Unsa Education

## La fédération de tous les métiers de l'Education

Participez au 4ème baromètre UNSA de nos métiers !



L'an dernier, vous étiez 93% à nous dire que vous aimiez votre métier ! Que le pouvoir d'achat était la priorité incontestée ! Et cette année vous en pensez quoi ?

Comme chaque année, avec ce baromètre, nous vous donnons la parole. Parce qu'à l'UNSA Éducation, nous sommes convaincus que le syndicalisme ne peut se faire sans les personnels qu'il représente.

Alors, maintenant c'est à vous ! Quelques minutes quelques clics pour donner votre avis **jusqu'au 5 juin !**

<http://barometre-metiers.unsa-education.com>

A la mi juin, l'Unsa Education communiquera sur son site et par une conférence de presse les résultats de ce baromètre des métiers 2015.



## Rémunération en hausse, enfin le dégel du point d'indice!

**La force positive ! étrangère. Explications...**

Le gouvernement a annoncé en mars dernier une revalorisation de 1,2% de la rémunération des fonctionnaires. L'inversion de la courbe du pouvoir d'achat s'amorce. L'UNSA n'y est pas

Cette revalorisation de 1,2% représente plus de deux milliards d'Euros pour l'ensemble des collègues de la Fonction publique. Plus concrètement, un collègue avec un indice de rémunération à 460, soit 1730€ net par mois, percevrait 240€ de plus par an. Cela correspond à un enseignant de classe normale à l'échelon 5 ou à un secrétaire administratif de l'ENSR à l'échelon onze ou encore un infirmier de l'Éducation Nationale à l'échelon six.

Pour demander le calculateur, <http://www.unsa-education.com/spip.php?article2258>

L'UNSA n'a cessé d'agir pour que cette revalorisation ne soit pas que symbolique. Pour nous, c'est le cas.

Une revalorisation en complément d'autres mesures

### PPCR



L'augmentation du point d'indice n'est pas une mesure isolée. Cela s'inscrit pleinement dans le protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération) que l'UNSA a signé et qui représente une enveloppe de 4,5 milliards d'Euros.

Cette revalorisation indiciaire est un complément des mesures catégorielles déjà obtenues par l'Unsa comme l'ISAE des professeurs des écoles ou encore les revalorisations des plus bas revenus de la catégorie C et des infirmières en 2015.

Quand et comment ?

La revalorisation se fera en deux temps, 0,6% début juillet puis 0,6% en février 2017, avant un nouveau rendez-vous salarial au premier trimestre 2017.

La suite ?

Le transfert prime-point, inclus dans PPCR, est une autre étape que l'Unsa a défendu et obtenu. Ainsi nos futures retraites vont être augmentées.

L'élaboration de nouvelles grilles indiciaires, incluses là aussi dans PPCR, va permettre d'attribuer des points d'indices supplémentaires et donc entraîner des hausses de revenus pour les collègues.



L'Unsa continuera de négocier, fidèle à son syndicalisme réformiste et combatif, afin d'obtenir des avancées concrètes pour les collègues !



### Le dialogue social, passionnément

Le dialogue social est un combat en France ! Héritière d'une histoire nourrie aux deux mamelles de l'étatique et de l'affrontement, la culture démocratique de notre pays peine à se sortir de ses fondamentaux. Dans ces derniers, l'acceptation de la démocratie se limite à son champ politique : son volet social est considéré, au pire comme illégitime, au mieux comme suspect...

Deux illustrations en ont été données récemment. Bruno Le Maire, candidat à la primaire de Les Républicains, a ainsi déclaré que, président de la république, « il ne négocierait pas avec les syndicats » et « passerait par ordonnances dès l'été 2017 », manifestant, au passage, une vision très centraliste de la démocratie politique. Sur un autre bord, la méthode gouvernementale d'élaboration du projet de loi El Khomri, oubliant dans un premier temps toute concertation, traduit cette tentation toujours présente de faire l'économie du dialogue social.

Il est vrai que l'attitude de certains partenaires sociaux apporte de l'eau à ces moulins. Dans une fraction du syndicalisme, le radicalisme idéologique s'affirme, faisant de l'affrontement un dogme et du compromis une trahison. Côté patronal, face au rééquilibrage en cours du projet de loi El Khomri, le président du MEDEF a appelé les députés « à abandonner la culture du compromis » et menacé de se retirer des négociations sur l'assurance chômage. Prendre les chômeurs en otages, badge « 1 million d'emplois » à la boutonnière, est non seulement pitoyable mais, surtout, indigne et révoltant !

Dans ce débat de conceptions, la vraie question est de savoir, au fond, sur quoi tout cela peut-il déboucher. Dans nos sociétés complexes, à l'heure de la mondialisation, des évolutions ultrarapides des technologies et du numérique, à l'heure du réchauffement climatique, la construction d'un nouveau modèle de développement est de plus en plus prégnante. Le défi lancé à nos générations est de le faire naître sans oublier que sa validité et son acceptation reposeront sur sa capacité à conjuguer démocratiquement, et non à opposer, le politique, l'économique, le social et l'écologique au bénéfice de l'humain. La vérité est que cette construction nouvelle ne pourra reposer que sur des dynamiques résultant de la mobilisation de tous les secteurs de la société.

Pour cela, n'en déplaise aux radicaux et aux autoritaires de tout poil, le dialogue, et notamment le dialogue social, est la seule méthode qui vaille. C'est ce qui fonde l'ancrage réformiste de l'UNSA. C'est ce qui fonde aussi sa progression parmi les salariés et agents publics, et les résultats électoraux parfois spectaculaires que ses syndicats ont obtenus ces derniers mois.

29 avril 2016 - Luc Bérille, Secrétaire Général de l'UNSA



### Projet de loi El Khomri, au-delà de la méthode, l'Unsa continue son action pour un rééquilibrage du texte

Le Conseil des ministres vient de décider d'autoriser le gouvernement à recourir aux dispositions de l'article 49-3 concernant le projet de loi El Khomri.

L'UNSA prend acte de l'utilisation de cette procédure qui, au regard de la constitution, relève du pouvoir d'appréciation du gouvernement et de sa responsabilité politique.

Au-delà de la méthode et des considérants politiques divers qui la sous-tendent et qu'elle n'a pas à traiter, c'est le contenu du texte et son évolution qui continuent à mobiliser l'UNSA.

Après les rééquilibrages en faveur des salariés qu'elle avait obtenus dans la rédaction du projet de loi, l'UNSA souhaitait que le travail parlementaire permette de poursuivre encore ce mouvement. Elle constate que c'est ce qu'a entrepris la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale avec l'intégration de près de 400 amendements. C'est donc ce texte amendé qui devrait sortir de l'Assemblée nationale, sauf à ce qu'une motion de censure soit adoptée.

La procédure parlementaire poursuivra ensuite son cours et ce sera alors auprès du Sénat que l'UNSA continuera sa mobilisation, dans la logique du plan d'action qu'elle a engagé auprès des parlementaires.

Unsa - Bagnole - le 13 mai 2016



### L'UNSA contre la stigmatisation des forces de l'ordre républicaines !

L'UNSA et l'UNSA-Fonction Publique soutiennent les policiers montrés du doigt par certains. Elles condamnent toutes formes de violences et en particulier celles des groupuscules extrémistes incontrôlés qui agressent violemment les forces de l'ordre. Elles dénoncent l'irresponsabilité d'une organisation syndicale qui a publié deux affiches scandaleuses qui tendent à légitimer la violence des casseurs lors de manifestations. Elles estiment qu'aucune violence ne peut être une réponse adaptée y compris en cas de désaccord avec un projet de loi. Elles soutiennent l'appel à manifester de l'UNSA Police le 18 mai prochain. L'UNSA et l'UNSA-Fonction Publique rappellent le rôle essentiel joué par la police républicaine dans la protection des français, et son respect du travail de ces femmes et de ces hommes engagés au service de la République.

13 MAI 2016 - Luc Bérille, Secrétaire Général de l'UNSA Luc Farré, Secrétaire Général de l'UNSA-Fonction Publique



# Adhérez au SE-Unsa.....

## Titulaires

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS									
	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
Instituteur			136 €	138 €	142 €	149 €	157 €	166 €	183 €	
Prof écoles, Certifié, Cop, Cre, Pvs, Ptes	153 €	158 €	163 €	166 €	176 €	189 €	201 €	217 €	234 €	
Proc, Ce d'Ens, Ae			140 €	147 €	154 €	163 €	171 €	181 €	192 €	
Bi-admissible	155 €	157 €	166 €	178 €	187 €	201 €	217 €	234 €	244 €	
Agrégé	174 €	187 €	199 €	211 €	225 €	243 €	261 €	278 €	291 €	

HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, Cre, Pvs, Ptes, Dcoo	174 €	197 €	211 €	225 €	244 €	260 €	275 €
Agrégé	231 €	244 €	258 €	275 €	288 €	322 €	
Proc, Ce d'Ens	160 €	169 €	179 €	189 €	215 €	231 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
Proc, Ce d'Ens	215 €	233 €	244 €	260 €	275 €

## Cotisations

### Non-titulaires

Contrat	indice < 400	105 €	AED/AESH	73 €
	indice 401 à 500	136 €	Cui	50 €
	indice > 500	169 €	Suppléant	83 €

### Situations particulières

Disponibilité, congé parental	41 €
Temps partiel ou CM : au prorata du temps de travail	

### Entrée dans le métier

Stagiaire	88 €	Étudiant ou Ex	41 €
-----------	------	----------------	------

### Retraités

Pension inférieure à 1400 €	102 €
Pension entre 1400 et 1850 €	126 €
Pension supérieure à 1850 €	135 €

Payable par prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois sans frais).

## Instructions pour le prélèvement fractionné

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un RICE

Crédit d'impôt  
66 % de votre  
cotisation

## Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

### Débiteur

Vos Nom Prénom (\*) : .....

Votre Adresse (\*) : .....

Code postal (\*) : .....

Ville (\*) : .....

Pays (\*) : .....

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (\*) :

BIC (\*) :

Le (\*) :

A (\*) : .....

Signature (\*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

offre 1<sup>ère</sup> adhésion  
 Les avantages maintenant ...  
 se-unsa.org  
 ... le paiement plus tard !

# OFFRE 1<sup>ère</sup> adhésion\* 2016-2017

\* tarifs valables jusqu'au 10 juillet 2016

**A**dhérez dès aujourd'hui pour l'année 2016-2017 (au tarif de 2015-2016) et profitez dès à présent :

- de nos services pour votre déroulement de carrière : calcul retraite, étude mutation... ;
- de nos conseils pour votre suivi administratif (suivi paritaire, modèles de lettres, interventions auprès de l'administration...) ;
- de notre communication électronique ;
- de nos publications à votre domicile ;
- de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes)...

**Votre premier prélèvement bancaire interviendra seulement en octobre 2016 !**

**BULLETIN D'ADHÉSION**

Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

SITUATION PERSONNELLE

**Nouvel adhérent**
 **Actif**
 **Retraité**  
 Nom d'usage : ..... Prénom : .....  
 Nom de naissance : ..... Né(e) le : .....  
 Adresse personnelle : .....  
 Téléphone : ..... Portable : .....  
 Adresse mel : .....  
 Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice : .....

SITUATION ADMINISTRATIVE

## En 2016-2017, je serai ...

### TITULAIRE

- Premier degré** Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) : .....  
 Professeur des écoles  Instituteur  
 **Second degré** Discipline : .....  
 Certifié  PLP  Agrégé  Bi-admissible  AE  PEGC  CE d'EPS  Cop  
 Peps  CPE  DClO  Autre (préciser) : .....

### NON-TITULAIRE

- Enseignant, CE, CPE (précisez) : .....  AESH  Contrat aidé (CUI)  
 AED (précisez les fonctions) : .....  Assistant handicap  Aide administrative

### ENTRÉE DANS LE MÉTIER

- EAP  Etudiant  Stagiaire  
 Corps :  PE  Certifié  Cop  CPE  PLP  PEPs  Agrégé  Bi-admissible

- Classe normale  Hors classe  Classe exceptionnelle  
 Temps complet  Temps partiel : ..... %  CLM, CLD

Échelon : ..... Montant de la cotisation : .....

**J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature : .....**

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Offre réservée aux nouveaux adhérents. Bulletin à retourner avant le 10 juillet 2016 à

SE-Unsa - **Section de l'Ardèche**  
 13 rue Francois Valleton  
 BP 20124 - 07206 AUBENAS Cedex

